

À tous les habitantes et habitants de Rolle

Rolle, le 5 janvier 2026/hubr

Affaire N° 43.03 / 24-0001 (à rappeler dans toute correspondance)
Aménagement du chemin de Jolimont – Infrastructures souterraines (aval)

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des travaux mentionnés en titre, nous vous informons que les interventions concernant la partie des infrastructures souterraines, qui comprendront la pose du chauffage à distance, de l'eau potable et du nouvel éclairage public ainsi que la réfection partielle des collecteurs, débuteront dès le **19 janvier 2026**, et ceci jusqu'à l'automne.

Pour la partie des travaux d'aménagements de surfaces, ces derniers seront exécutés en deuxième étape, à savoir dès 2027.

Les travaux prévus présenteront plusieurs avantages importants.

Tout d'abord, l'éclairage public sera plus efficient et son implantation sera réalisée du côté est de la chaussée.

La mobilité douce sera améliorée grâce à l'aménagement de trottoirs des deux côtés, sur toute la longueur du chemin de Jolimont.

Enfin, à terme, la limitation de vitesse sera abaissée à 30 km/h, ce qui contribuera à améliorer la sécurité des usagers, tout en réduisant les nuisances sonores.

Pour une meilleure compréhension du déroulement du chantier, nous vous remettons ci-joint un plan de la zone concernée.

Nous pouvons vous assurer que toutes les démarches nécessaires seront prises afin de minimiser les nuisances et pour garantir les accès aux propriétés en tout temps et dans la mesure du possible. Pour cela, veuillez vous référer aux prescriptions qui seront mises en place ainsi qu'à celles de l'entreprise de génie civil.

Pour information supplémentaire, le trafic sur cet axe sera maintenu dans le sens nord-sud (descendant) lors de la première étape. Pour les phases suivantes, d'autres restrictions de circulation devront être mises en place.

Messieurs Christophe Cotting, Chef des Services techniques (021 822 44 30), ainsi que M. Olivier Brocard du bureau d'ingénieurs (021 635 18 58), se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire à ce sujet.

Nous tenons d'ores et déjà à vous remercier de votre compréhension et profitons de l'occasion pour vous souhaiter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Monique Choulant Pugnale



La Secrétaire



Tu Wüst

Annexe mentionnée



Zone liée aux travaux de réaménagement du chemin de Jolimont et réfection des infrastructures souterraines.

